



**02.10.2021, Afp**

## **Une initiative citoyenne européenne pour sauver les abeilles a abouti**

Une initiative citoyenne européenne pour "sauver les abeilles et les agriculteurs" a récolté plus d'un million de signatures à travers l'Union européenne. La Commission a six mois pour annoncer l'action qu'elle compte mener.

Lancée en 2019, l'initiative avait recueilli jeudi soir à sa clôture 1'154'024 signatures. Elles ont été essentiellement récoltées en Allemagne (570'973), en France (103'183) et aux Pays-Bas (102'228).

"Nous demandons à la Commission de proposer des actes juridiques visant à supprimer progressivement les pesticides de synthèse d'ici à 2035, rétablir la biodiversité et aider les agriculteurs pendant cette phase de transition", souligne l'[initiative](#).

Le texte, issu d'une alliance d'ONG européennes, demande également de "restaurer les écosystèmes naturels dans les zones agricoles" et de "donner la priorité à une agriculture diversifiée et durable à petite échelle".

### "Succès historique"

"Si cette ICE est validée par la Commission européenne, cette dernière et le Parlement européen devront répondre aux demandes des citoyens pour une agriculture sans pesticides de synthèse et respectueuse des abeilles", se félicitent les ONG françaises Pollinis et Générations futures dans un communiqué, parlant d'un "succès historique" dans un contexte de Covid-19 qui rend plus difficile la mobilisation citoyenne.

"Les citoyens européens soutiennent l'objectif de réduction des pesticides du Green Deal européen, mais exigent plus que la réduction proposée de 50%, qui, selon les scientifiques, n'empêcherait pas l'effondrement de la biodiversité", relève Helmut Burtscher-Schaden, chargé de campagne de l'ONG autrichienne Global2000, cité dans le communiqué.

### La Commission doit donner une réponse

Les promoteurs de cette initiative vont rencontrer des représentants de la Commission européenne d'ici un mois et pourront la présenter au Parlement européen dans un délai de trois mois. La

Commission a six mois pour décider si elle donnera suite à l'initiative et, le cas échéant, annoncer l'action qu'elle compte mener.

"Si la Commission estime qu'un acte législatif constitue une réponse appropriée à votre initiative, elle commencera à élaborer une proposition officielle", indique le [site internet](#) dédié à ce droit citoyen européen. Mais la réponse peut également être de "nature non-législative", car "de nombreuses autres mesures peuvent être plus appropriées". A ce jour, six initiatives ont atteint le million de signatures, selon le même site.